

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2013

---

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS475

présenté par  
M. Issindou, rapporteur

-----

### ARTICLE 29

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« à la date du versement »,

les mots :

« au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la demande ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision, qui permet de simplifier la gestion des dossiers.